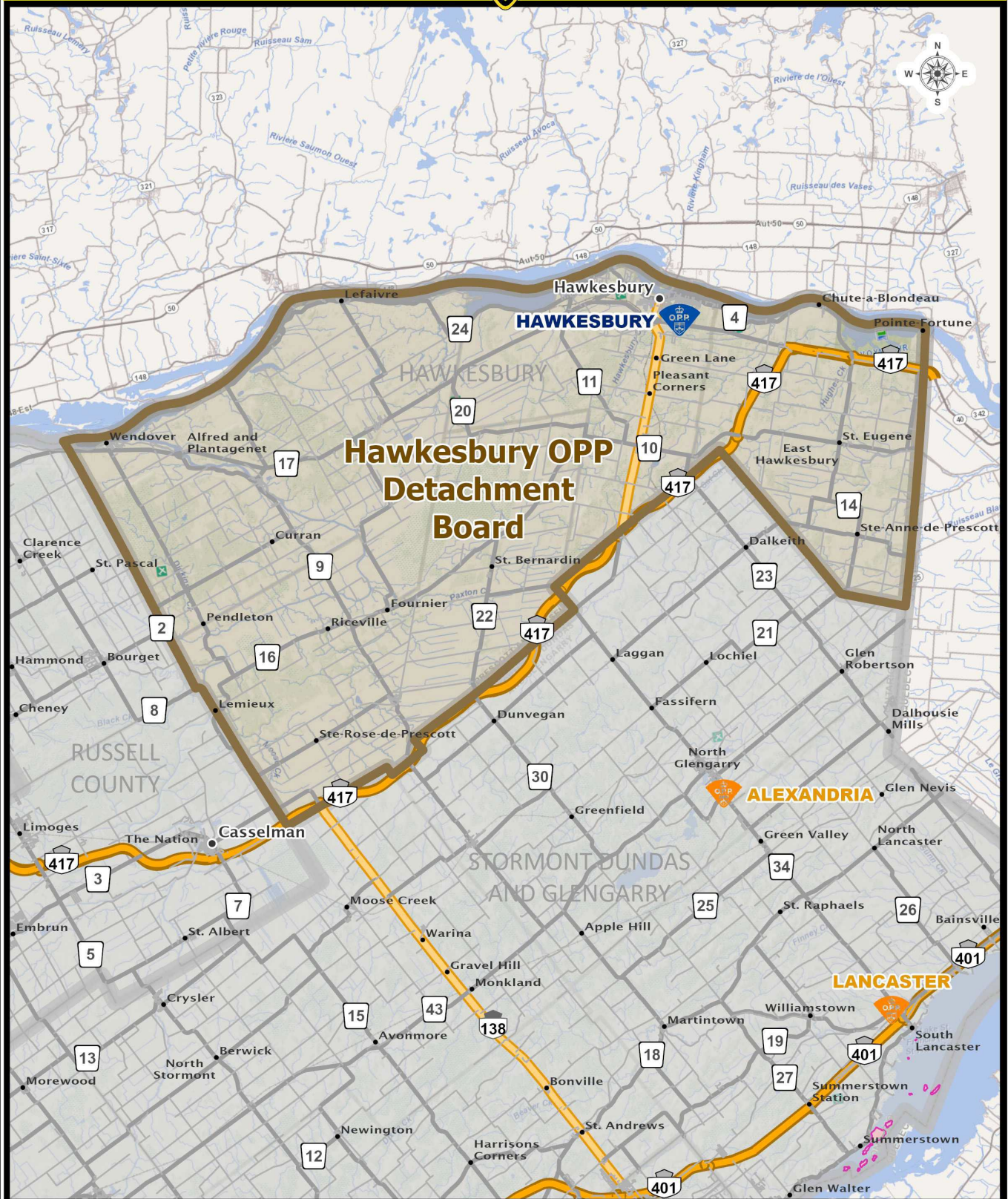




DÉTACHEMENT DE HAWKESBURY

RAPPORT ANNUEL 2025 DU CONSEIL DE DÉTACHEMENT



PLAN STRATÉGIQUE 2023-2025

Priorités et engagements



PERSONNEL

Une O.P.P. en forme et résiliente

Nous nous efforcerons de soutenir tous les membres afin qu'ils réalisent le meilleur d'eux-mêmes professionnellement et au plan personnel.

PROFESSION

Une O.P.P. attentive et en évolution

Nous habillerons nos membres pour nous assurer que la population ontarienne reçoive les meilleurs services policiers possibles.

COLLECTIVITÉS

Une O.P.P. prête à collaborer et progressive

Nous établirons des partenariats et tisserons des liens fondés sur une vision partagée de la sûreté et du bien-être.

Table des matières

Message de la commandante de détachement..... 5

Sommaire des engagements..... 7

Progrès accomplis dans la lutte contre le crime en 2025 8

Progrès accomplis sur les routes, les voies navigables et les sentiers en 2025 10

Progrès accomplis en matière de bien-être de la collectivité en 2025..... 11

Autres progrès réalisés en ce qui touche la collectivité..... 12

Appels de service 13

Taux de résolution des infractions 14

Circulation et sécurité routière..... 17

Heures de services policiers 19

Notes 20

Message de la commandante de détachement



C'est avec plaisir que je présente le Rapport annuel 2025 du conseil de détachement de la Police provinciale – Détachement de Hawkesbury. Ce rapport comprend des données sur la criminalité, l'application de la loi sur les routes et le bien-être de la collectivité, et met en lumière les initiatives et les réussites de la dernière année. L'année 2025 était la dernière année du plan d'action 2023-2025 du Détachement de Hawkesbury, et ce rapport présentera une mise à jour finale ainsi que les progrès réalisés dans le cadre de ce plan.

Je suis fière du travail accompli par notre détachement.

En 2025, nous avons maintenu notre engagement en faveur de la sécurité routière en continuant à mettre l'accent sur l'application du *Code de la route*, donnant lieu au dépôt de 3 405 accusations. Nous avons constamment tiré parti de technologies telles que les caméras d'intervention, les caméras à bord des véhicules et les systèmes de reconnaissance automatique des plaques d'immatriculation pour faciliter la collecte d'éléments de preuve, accroître la transparence et renforcer la sécurité du public et des agents.

Nous avons travaillé en collaboration avec des partenaires communautaires, notamment l'Hôpital général de Hawkesbury, par l'intermédiaire de notre équipe mobile d'intervention en situation de crise, qui a été très efficace. Ce partenariat nous permet de répondre plus efficacement au nombre croissant d'appels liés à la santé mentale et, ainsi, de veiller à ce que les personnes en situation de crise reçoivent les soins et le soutien dont elles ont besoin de la part des bons services et au bon moment.

Le soutien aux victimes reste une priorité. Nous avons continué à renforcer nos efforts en mettant les personnes en contact avec les ressources locales, et notre partenariat avec les Services aux victimes reste solide et efficace.

Nous avons également maintenu notre engagement envers le perfectionnement et le bien-être de nos membres en soutenant la participation à des conférences, à des initiatives de formation et à des activités de bien-être, afin de veiller à ce que notre personnel soit qualifié, résilient et en bonne santé.

En 2026, nous publierons notre nouveau plan d'action 2026-2029 du Détachement de Hawkesbury. Il s'agit du premier plan d'action élaboré conformément à la *Loi de 2019 sur la sécurité communautaire et les services policiers* (LSCSP). Nous travaillons en étroite collaboration avec le conseil de détachement de la Police provinciale – Détachement de Hawkesbury et avec les membres des collectivités que nous servons pour nous assurer que les besoins des collectivités sont reflétés dans les engagements que nous prenons pour les quatre prochaines années.

L'élaboration du plan d'action 2026-2029 du Détachement de Hawkesbury coïncidera avec la création du plan stratégique 2026-2029 de la Police provinciale, ainsi, nous pourrions veiller à l'harmonisation à l'échelle de l'organisation.

Alors que nous nous tournons vers les nouveaux défis et les nouvelles possibilités en matière de maintien de l'ordre et de sécurité des collectivités, les membres de notre détachement demeurent résolus à accomplir notre mission : servir nos collectivités, protéger nos citoyens, appliquer la loi et préserver la sécurité publique.

Anne-Christine Gauthier
Commandante de détachement
Détachement de Hawkesbury

Sommaire des engagements

Au moyen d’analyses et de consultations, on a établi les secteurs prioritaires suivants pour les années 2023 à 2025.

Lutte contre le crime	Routes, voies navigables et sentiers	Bien-être de la collectivité
Adopter une approche axée sur la victime pour les enquêtes afin de s’assurer que les victimes de violence conjugale reçoivent le soutien nécessaire de la part des organismes communautaires et gouvernementaux. Lutter contre les infractions visant des biens dans nos collectivités et les prévenir. Réduire la victimisation causée par la violence sexuelle et la traite de personnes dans nos collectivités.	Se concentrer continuellement sur les facteurs à l’origine de collisions de véhicules automobiles, de véhicules tout-terrain, de motoneiges et d’embarcations. Prévenir, réduire et éliminer les incidents graves, les collisions et les décès sur nos voies navigables. Réduire le nombre de conducteurs ayant les facultés affaiblies sur nos routes.	Établir des solutions d’intervention concertée pour les demandes de services qui ne concernent pas la police, mais qui ont néanmoins une incidence sur les ressources policières. Élaborer des protocoles de transfert de prise en charge avec le service d’ambulance de Prescott et Russell et l’Hôpital général de Hawkesbury. Simplifier le signalement des collisions en mettant en place un centre de déclaration des collisions directement dans le secteur du Détachement de Hawkesbury. Établir un nouveau partenariat avec la communauté des personnes noires, autochtones et de couleur de Hawkesbury et les nouveaux Canadiens.

Progrès accomplis dans la lutte contre le crime en 2025

Engagement	Progrès accomplis
Adopter une approche axée sur la victime pour les enquêtes afin de s'assurer que les victimes de violence conjugale reçoivent le soutien nécessaire de la part des organismes communautaires et gouvernementaux.	La Police provinciale a créé un poste d'agent-détective chargé de superviser et d'examiner tous les cas de violence conjugale. Ce poste apporte un soutien direct aux agents de première ligne en examinant chaque incident de violence conjugale qui survient dans l'ensemble du territoire servi par le détachement afin de s'assurer que les enquêtes sont approfondies, cohérentes et axées sur la victime. L'agent-détective travaille également en étroite collaboration avec les partenaires communautaires locaux et les fournisseurs de services afin de s'assurer que les personnes touchées par la violence conjugale sont rapidement mises en contact avec les services de soutien et les ressources appropriés. En outre, tous les agents ont reçu une formation spécialisée afin d'améliorer leur capacité à reconnaître, à prioriser et à gérer efficacement les enquêtes liées à la violence conjugale. Cette formation garantit une approche uniforme et tenant compte des traumatismes tout en renforçant notre engagement en faveur de la sécurité des victimes, de la responsabilité et de la qualité des enquêtes.
Lutter contre les infractions visant des biens dans nos collectivités et les prévenir.	Les membres ont activement ciblé les infractions visant des biens au moyen de patrouilles ciblées, d'analyses des crimes et d'enquêtes fondées sur le renseignement, en se concentrant sur les endroits à haut risque, les récidivistes et les périodes de pointe pour les infractions telles que les introductions par effraction, les vols, les crimes liés aux véhicules et les incendies criminels. En réponse à une augmentation des incendies criminels dans la ville de Hawkesbury, le détachement a mis en place des enquêtes ciblées fondées sur la collecte de renseignements, la surveillance, la technologie et la collaboration entre les unités. Ces efforts ciblés ont abouti à plusieurs arrestations, ce qui démontre notre engagement à lutter contre les infractions graves visant des biens et à tenir les auteurs de ces infractions responsables de leurs actes. L'utilisation du système de reconnaissance automatique des plaques d'immatriculation, des caméras à bord des véhicules et des caméras d'intervention a permis d'améliorer la collecte d'éléments de preuve et les résultats des enquêtes.
Réduire la victimisation causée par la violence sexuelle et la traite de personnes dans nos collectivités.	Le détachement de Hawkesbury travaille en étroite collaboration avec les Services d'aide aux victimes et les Comtés unis pour réduire la victimisation causée par la violence sexuelle et la traite de personnes grâce à l'éducation, la prévention et la sensibilisation communautaire. Les membres organisent des séances d'information et des présentations dans les écoles afin de

	sensibiliser la population, de promouvoir le signalement précoce et de mettre les personnes en contact avec les services de soutien et les ressources disponibles. La Police provinciale compte également une unité spécialisée dans la lutte contre la traite de personnes afin d'aider, de mobiliser et de soutenir les agents.
--	---

Progrès accomplis sur les routes, les voies navigables et les sentiers en 2025

Engagement	Progrès accomplis
Se concentrer continuellement sur les facteurs à l'origine de collisions de véhicules automobiles, de véhicules tout-terrain, de motoneiges et d'embarcations.	Le Détachement de Hawkesbury est resté très déterminé à appliquer le <i>Code de la route</i> tout au long de l'année. En outre, nous avons maintenu un important programme d'application de la loi sur les voies navigables, afin de nous assurer de patrouiller régulièrement nos voies navigables pendant la saison estivale. Pendant la période hivernale, les membres ont patrouillé les sentiers récréatifs à motoneige, assurant ainsi une présence visible tout au long de l'année.
Prévenir, réduire et éliminer les incidents graves, les collisions et les décès sur nos voies navigables.	Nous avons affecté à notre détachement un agent chargé de l'application des dispositions du <i>Code de la route</i> dont l'objectif principal est l'application de la loi ciblée à l'échelle locale. Ces efforts visent à prévenir, réduire et éliminer les incidents graves, les collisions et les décès sur nos voies navigables. En outre, nous disposons d'un agent certifié pour l'inspection des véhicules utilitaires qui travaille en collaboration avec nos partenaires du ministère des Transports dans le cadre d'une approche d'application de la loi ciblée visant à réduire le nombre de collisions et d'incidents graves impliquant des véhicules utilitaires.
Réduire le nombre de conducteurs ayant les facultés affaiblies sur nos routes.	Les agents de Hawkesbury ont arrêté des personnes et déposé 83 accusations de conduite avec facultés affaiblies dans notre région. Cela envoie un message fort et sans équivoque : la conduite en état d'ébriété ne sera pas tolérée. Ces efforts d'application de la loi démontrent notre engagement continu en faveur de la sécurité routière et maritime en dissuadant les comportements à risque et en insistant sur l'importance d'une prise de décision responsable pour protéger la sécurité de tous les usagers de la route et des membres de la collectivité.

Progrès accomplis en matière de bien-être de la collectivité en 2025

Engagement	Progrès accomplis
Établir des solutions d'intervention concertée pour les demandes de services qui ne concernent pas la police, mais qui ont néanmoins une incidence sur les ressources policières.	Des membres désignés ont été stratégiquement affectés à la gestion des demandes de services qui ne concernent pas la police et des questions d'ordre administratif. Ces membres jouent un rôle clé dans l'évaluation des appels de service et dans l'aiguillage vers les ressources communautaires, sociales ou de soutien appropriées lorsque la présence de la police n'est pas nécessaire. Cette approche permet d'utiliser efficacement les ressources de première ligne tout en veillant à ce que le public continue à recevoir un service approprié et rapide.
Élaborer des protocoles de transfert de prise en charge avec le service d'ambulance de Prescott et Russell et l'Hôpital général de Hawkesbury.	L'élaboration de protocoles de transfert de prise en charge avec le service d'ambulance de Prescott et Russell et l'Hôpital général de Hawkesbury est en cours. Cette initiative est toujours une priorité active et progresse grâce à une collaboration permanente avec nos partenaires du secteur des soins de santé.
Simplifier le signalement des collisions en mettant en place un centre de déclaration des collisions directement dans le secteur du Détachement de Hawkesbury.	Notre centre de déclaration des collisions continue de simplifier les processus de signalement des collisions afin de réduire les déplacements inutiles des membres sur les lieux des accidents, ce qui permet de concentrer les ressources là où elles sont le plus nécessaires.
Établir un nouveau partenariat avec la communauté des personnes noires, autochtones et de couleur de Hawkesbury et les nouveaux Canadiens.	Le détachement de Hawkesbury a poursuivi son partenariat avec la communauté locale des personnes noires, autochtones et de couleur et les nouveaux Canadiens. Les membres ont participé activement à de nombreuses activités communautaires et initiatives de mobilisation, renforçant ainsi la confiance, l'inclusion et les relations de collaboration.

Autres progrès réalisés en ce qui touche la collectivité

Le Détachement de Hawkesbury sollicite et reçoit régulièrement la rétroaction des membres de la collectivité concernant leurs attentes et leur satisfaction générale à l'égard des services de police fournis dans leur collectivité.

Le détachement a reçu de nombreux commentaires positifs, y compris des notes et des lettres, exprimant l'appréciation du public à l'égard du professionnalisme des membres, de la mobilisation communautaire et de la présence visible des agents dans toute la région.

Les agents restent très engagés dans la collectivité, en particulier auprès des jeunes. Les membres participent régulièrement à des activités axées sur les jeunes conçues pour instaurer la confiance, favoriser des relations positives et renforcer les liens avec la collectivité.

En outre, les agents maintiennent une présence visible et proactive dans les écoles locales, soutenant ainsi les efforts de mobilisation et renforçant la confiance de la collectivité envers les services de police.

Appels de service

Tableau 1.1

Tous les événements du système de répartition assistée par ordinateur*	Intervention immédiate de la police requise**
21 329	5 559

*Cela comprend tous les types d'événements du système de répartition assistée par ordinateur créés pour l'ensemble des secteurs servis par le Détachement. Ces événements ne sont pas tous transmis à un agent de première ligne du Détachement. Certains événements peuvent avoir été pris en charge par un autre membre de la Police provinciale, transmis à une autre unité ou considérés comme des événements ne relevant pas de la Police provinciale. Cela ne comprend pas les événements générés par les agents ou les détachements qui n'ont pas été signalés par l'intermédiaire du Centre de communication de la Police provinciale ni les événements signalés en ligne.

**Il s'agit du nombre total d'événements du système de répartition assistée par ordinateur nécessitant une intervention immédiate de la police, indiquant un risque de danger extrême, des circonstances catastrophiques, des blessures, des menaces de blessures, un décès et/ou un crime en cours.

Taux de résolution des infractions

Crimes violents

Tableau 2.1

Infractions	2023	2024	2025	Taux de résolution
01 – Homicide	1	1	0	--
02 – Autres infractions causant la mort	0	0	1	0,00 %
03 – Tentative de meurtre	1	0	2	100,00 %
04 – Infractions sexuelles	53	60	48	77,08 %
05 – Agressions et infractions liées aux armes à feu	164	214	184	83,70 %
06 – Infractions entraînant une privation de liberté	3	4	10	100,00 %
07 – Vol qualifié	4	5	5	60,00 %
08 – Autres infractions impliquant de la violence ou une menace de violence	129	125	117	62,39 %
09 – Infractions en rapport avec les services sexuels	0	0	0	--
10 – Total – Crimes violents	355	409	367	76,02 %

Infractions contre des biens

Tableau 2.2

Infractions	2023	2024	2025	Taux de résolution
01 – Incendie criminel	0	3	8	37,50 %
02 – Introduction par effraction	54	75	43	30,23 %
03 – Vol de plus de	154	101	100	19,00 %
04 – Vol de moins de	262	276	215	29,77 %
05 – Possession de marchandises volées	19	4	6	100,00 %
06 – Fraude	307	335	237	6,75 %
07 – Méfait	138	116	131	29,77 %
08 – Total – Infractions contre des biens	934	910	740	21,62 %

Autres infractions au *Code criminel*

Tableau 2.3

Infractions	2023	2024	2025	Taux de résolution
01 – Jeux et paris illégaux	0	0	0	--
02 – Armes offensives – Usage négligent d'une arme à feu	13	9	9	44,44 %
03 – Défaut d'obtempérer – Ordonnances judiciaires/illégalement en liberté	241	135	151	74,17 %
04 – Troubler la paix	27	27	28	28,57 %
05 – Pornographie juvénile	2	3	6	66,67 %
06 – Autres infractions au <i>Code criminel</i> (p. ex. circulation)	33	30	48	39,58 %
07 – Total – Autres infractions au <i>Code criminel</i>	316	204	242	60,74 %

Drogues

Tableau 2.4

Infractions	2023	2024	2025	Taux de résolution
01 – Possession de substances contrôlées en vertu de la <i>Loi réglementant certaines drogues et autres substances</i> (LDAS)	16	10	5	80,00 %
02 – Trafic de substances contrôlées en vertu de la LDAS	12	15	10	100,00 %
03 – Importation et production de substances contrôlées en vertu de la LDAS	0	0	0	--
04 – Possession de cannabis	0	0	0	--
05 – Distribution de cannabis	1	1	0	--
06 – Vente de cannabis	0	0	1	100,00 %
07 – Importation et exportation de cannabis	0	0	0	--
08 – Production de cannabis	0	0	0	--
09 – Autres infractions liées au cannabis	0	0	0	--
10 – Total – Drogues	29	26	16	93,75 %

Lois fédérales

Tableau 2.5

Infractions	2023	2024	2025	Taux de résolution
Lois fédérales	4	20	4	75,00 %

Infractions au Code de la route

Tableau 2.6

Infractions	2023	2024	2025	Taux de résolution
01 – Conduite dangereuse	1	4	1	0,00 %
02 – Fuite	8	14	13	30,77 %
03 – Capacité de conduire affaiblie/Moindre concentration de drogue dans le sang	32	31	28	100,00 %
04 – Omission ou refus d'obtempérer	1	4	2	100,00 %
05 – Omission de s'arrêter à la suite d'un accident	5	1	7	14,29 %
06 – Conduite durant l'interdiction	5	7	8	100,00 %
07 – Total	52	61	59	72,88 %

Criminalité chez les jeunes

Tableau 2.7

Type de décision	2023	2024	2025
Cautionnement	0	0	0
Condamnation	45	21	20
Déjudiciarisation	19	24	11
Non-condamnation	79	55	45
Non accepté	0	1	0
Contravention aux termes de la <i>Loi sur les infractions provinciales</i>	2	2	3
Sans objet	5	22	56
Total	150	125	135

Aiguillage des victimes**Tableau 2.8**

Infractions	2023	2024	2025
Total des offres	933	1258	1417
Total des offres acceptées	346	470	422
Total	1279	1728	1839
Pourcentage des offres acceptées	27,05 %	27,20 %	22,95 %

Circulation et sécurité routière

Collisions de véhicules motorisés (CVM) par type

(comprend les collisions de véhicules routiers, de véhicules hors route et de motoneiges)

Tableau 3.1

	2023	2024	2025
Collisions mortelles	5	2	2
Collisions avec blessures non mortelles	100	117	74
Collisions avec dommages matériels uniquement	429	414	318
Collisions liées à l'alcool	18	18	15
Collisions liées à des animaux	62	79	35
Collisions liées à l'excès de vitesse	39	28	31
Collisions liées à l'inattention	99	103	65
Personnes tuées	5	2	2
Personnes blessées	137	155	102

Principaux facteurs de causalité dans les CVM mortelles sur les routes

Tableau 3.2

	2023	2024	2025
Collisions mortelles liées à l'excès de vitesse	1	0	0
Collisions mortelles liées à l'alcool ou à la drogue	2	0	0
Collisions mortelles liées à l'omission de porter la ceinture de sécurité ou le casque	2	1	0
Collisions mortelles liées à l'inattention	0	0	0
Collisions mortelles liées à un animal	0	0	0

Accidents mortels dans le secteur servi par le Détachement

Tableau 3.3

Type d'accident mortel	Catégorie	2023	2024	2025
Réseau routier	Incidents mortels	5	2	1
Réseau routier	Personnes tuées	5	2	1
Réseau routier	Incidents liés à l'alcool ou à la drogue	2	0	0
Voies navigables	Incidents mortels	0	0	0
Voies navigables	Personnes tuées	0	0	0
Voies navigables	Incidents liés à l'alcool ou à la drogue	0	0	0
Véhicules hors route	Incidents mortels	0	0	1
Véhicules hors route	Personnes tuées	0	0	1
Véhicules hors route	Incidents liés à l'alcool ou à la drogue	0	0	0
Motoneiges	Incidents mortels	0	0	0
Motoneiges	Personnes tuées	0	0	0
Motoneiges	Incidents liés à l'alcool ou à la drogue	0	0	0

Les « quatre grands » facteurs à l'origine de collisions

Tableau 3.4

Infractions	2023	2024	2025
Distraction au volant (article 78.1 du <i>Code de la route</i>)	26	45	46
Capacité de conduire affaiblie (articles 320.14 et 320.15 du <i>Code criminel</i>)	83	87	83
Ceintures de sécurité (article 106 du <i>Code de la route</i>)	61	75	107
Vitesse (article 128 du <i>Code de la route</i>)	1 560	1 497	2 005

Accusations portées

Tableau 3.5

--	--	--	--

Infractions	2023	2024	2025
Infractions au <i>Code de la route</i>	2 528	2 598	3 405
Infractions au <i>Code criminel</i> liées à la circulation	123	134	138
Infractions au <i>Code criminel</i> non liées à la circulation	1 550	1 188	1 283
Infractions à la <i>Loi de 2019 sur les permis d'alcool et la réglementation des alcools</i>	53	46	43
Infractions à la <i>Loi réglementant certaines drogues et autres substances</i>	43	26	31
Infractions à la <i>Loi sur le cannabis</i>	8	7	4
Infractions à la <i>Loi de 2017 sur le contrôle du cannabis</i>	44	49	43
Autres	237	299	351

Heures de services policiers

La Police provinciale a élaboré un modèle de prestation de services en réponse à plusieurs examens et recommandations découlant de ceux-ci. Ce modèle est conçu pour :

- promouvoir le bien-être des agents en équilibrant leur charge de travail;
- déterminer les niveaux d'effectifs adéquats pour chaque détachement;
- assurer l'offre continue de services policiers adéquats et efficaces conformément à la *Loi de 2019 sur la sécurité communautaire et les services policiers*.

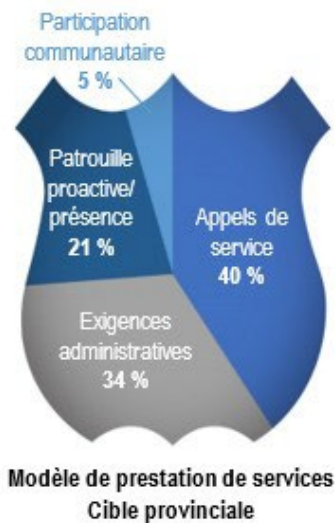
Afin de soutenir la mise en œuvre du modèle de prestation de services, la Police provinciale entreprend une stratégie de dotation pluriannuelle pour répondre aux besoins en matière d'augmentation du personnel des détachements. Ce modèle soutient la capacité de la Police provinciale à :

- répondre efficacement aux appels de service, qui sont de plus en plus nombreux;
- maintenir la sécurité dans les collectivités grâce à des patrouilles proactives et à la mobilisation de la population;
- répondre aux attentes des municipalités en matière de visibilité de la police.

Pour surveiller les progrès et orienter la planification à l'échelle des détachements, la Police provinciale a fixé des cibles d'allocation de temps pour les agents provinciaux (figure 1). Ces objectifs reflètent la manière dont le temps devrait idéalement être réparti à la fin de la période visée par la stratégie de dotation relative au modèle de prestation de services.

Les objectifs sont fondés sur une moyenne provinciale, et des variations sont attendues entre les détachements en raison des différences sur les plans géographique, de la structure opérationnelle, du recrutement ainsi que des taux de départ en congé.

Les détachements peuvent rencontrer des difficultés dans l'atteinte de ces objectifs, mais l'on s'attend de voir des progrès tandis que l'on continue d'améliorer la planification des horaires, la qualité des données et le déploiement stratégique.



Affectation des activités de prestation de services **Tableau 4.1**

Appels de service	Exigences administratives	Patrouille proactive	Participation communautaire
45,1 %	37,9 %	15,6 %	1,4 %

Heures (personnel sur le terrain) **Tableau 4.2**

	2023	2024	2025
TOTAL D'HEURES EN PREMIÈRE LIGNE	92 856	101 936	101 516

Notes

Tableaux 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6

Source : Système de gestion des dossiers (SGD Niche) [24/02/2026]

Remarques :

- Le Programme de déclaration uniforme de la criminalité de Statistique Canada a été conçu pour mesurer l'incidence de la criminalité dans la société canadienne et ses caractéristiques.
- Le nombre d'infractions signalées, non fondées, réelles, non classées, classées par mise en accusation et classées sans mise en accusation (2023, 2024 et 2025) et le taux de résolution pour 2025 sont inclus.
- Les chiffres réels et les taux de résolution (2023, 2024 et 2025) sont inclus.
- La méthodologie utilisée est celle de l'infraction la plus grave, qui est la même que celle de Statistique Canada. Cette méthodologie ne comptabilise que la première des, au plus, quatre infractions par incident qui se sont produites au cours de la période visée.
- Les Premières Nations ne sont pas comprises.
- Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) – Seules les données vérifiées par Statistique Canada (crochet vert) sont utilisées.

Tableau 2.1 – Crimes violents

Description du niveau d'infraction correspondant

01 Meurtre 1^{er} degré; meurtre 2^e degré; homicide involontaire coupable; infanticide

02 Négligence criminelle causant la mort; autres infractions connexes causant la mort

03 Tentative de meurtre; complot en vue de commettre un meurtre

04 Infraction sexuelle commise avant le 4 janvier 1983; agression sexuelle grave (niveau 3); agression sexuelle armée, menace à une tierce personne ou infliction de lésions corporelles (niveau 2); agression sexuelle (niveau 1); contacts sexuels; incitation à des contacts sexuels; exploitation sexuelle; exploitation sexuelle d'une personne handicapée; inceste; corruption des mœurs d'un enfant; rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite; père, mère ou tuteur qui sert d'entremetteur; maître de maison qui permet des actes sexuels interdits; leurre d'enfant par un ordinateur; entente ou arrangement – infraction d'ordre sexuel à l'égard d'un enfant; bestialité : commettre/forcer/inciter une personne; bestialité en présence d'un enfant ou incitation de celui-ci; voyeurisme; distribution non consensuelle d'images intimes.

05 Voies de fait graves de niveau 3, agression armée de niveau 2; voies de fait de niveau 1; infliction illégale de lésions corporelles; décharge d'une arme à feu avec une intention particulière; usage d'une arme à feu (ou d'une imitation) lors de la perpétration d'une infraction; braquer une arme à feu; voies de fait contre un agent de la paix; voies de fait contre un agent de la paix avec une arme OU causant des lésions corporelles; négligence criminelle – lésions corporelles; trappe causant ou susceptible de causer des lésions corporelles; autres voies de fait

06 Enlèvement; séquestration; prise d'otage; traite de personnes, enlèvement d'une personne de moins de 14 ans par une personne qui n'est pas un parent ou un tuteur; enlèvement d'une personne de moins de 16 ans; passage d'enfant à l'étranger; enlèvement d'une personne de moins de 14 ans en contravention avec une ordonnance de garde, enlèvement d'une personne de moins de 15 ans par un parent ou un tuteur

07 Vol qualifié; vol qualifié d'armes à feu

08 Extorsion; intimidation d'une personne associée au système judiciaire ou d'un journaliste; intimidation d'une personne autre qu'une personne associée au système judiciaire; harcèlement criminel; communications indécentes ou harcelantes; proférer des menaces; explosifs; incendie criminel – insouciance à l'égard de la vie; autres crimes contre la personne, non-respect des mesures de sauvegarde (aide médicale à mourir), falsification/destruction de documents (aide médicale à mourir).

09 Obtention de services sexuels moyennant rétribution; obtention de services sexuels moyennant rétribution auprès d'une personne âgée de moins de 18 ans; bénéficier d'un avantage matériel provenant de la prestation de services sexuels; bénéficier d'un avantage matériel provenant de la prestation de services sexuels par une personne âgée de moins de 18 ans; proxénétisme; proxénétisme – personne âgée de moins de dix-huit ans; publicité de services sexuels.

Tableau 2.2 – Infractions contre des biens

Description du niveau d'infraction correspondant

01 Incendie criminel

02 Introduction par effraction; introduction par effraction – armes à feu; introduction par effraction dans un véhicule à moteur pour voler une arme à feu

03 Vol de plus de 5 000 \$; vol de plus de 5 000 \$ dans un véhicule à moteur; vol à l'étalage de plus de 5 000 \$; vol de véhicule à moteur

04 Vol de moins de 5 000 \$; vol de moins de 5 000 \$ dans un véhicule à moteur; vol à l'étalage de moins de 5 000 \$

05 Trafic de biens volés de plus de 5 000 \$; possession de biens volés de plus de 5 000 \$; trafic de biens volés de moins de 5 000 \$; possession de biens volés de moins de 5 000 \$

06 Fraude; vol d'identité; fraude à l'identité

07 Méfaits; méfaits – biens culturels; méfaits motivés par la haine – biens utilisés par un groupe identifiable; méfaits – monuments commémoratifs de guerre; modification/destruction/effacement du numéro d'identification d'un véhicule.

Tableau 2.3 – Autres infractions au *Code criminel*

Description du niveau d'infraction correspondant

01 Maison de jeux; maison de pari; jeux et paris – autres délits

02 Armes offensives – explosifs; trafic d'armes; possession et distribution de données informatiques (armes à feu); modification d'un chargeur; possession d'armes à feu malgré une interdiction; possession d'armes à feu; importation ou exportation non autorisées d'armes à feu; infraction relative à l'enregistrement/administration d'une arme à feu; entreposage non sécuritaire d'armes à feu

03 Omission de se conformer – ordonnance/en liberté sans excuse : violation des conditions de la liberté sous caution; personne qui s'évade; omission de comparaître; défaut de se conformer à une ordonnance

04 Troubler la paix

05 Pornographie juvénile – y compris la production ou la distribution

06 Communications publiques dans le but de vendre des services sexuels; interférence à la circulation pour l'obtention ou l'offre de services sexuels; contrefaçon; actions indécentes; voyeurisme (expiré); actes contraires aux bonnes mœurs; leurre d'enfant par ordinateur (expiré), entrave à un agent de la paix; intrusion de nuit; appels téléphoniques harassants/menaçants (expiré); menaces visant des biens/animaux; encouragement au génocide; incitation publique à la haine; promotion ou publicité pour la thérapie de conversion; enregistrement non autorisé en vue de la vente, location, distribution commerciale; infractions contre l'ordre public (partie II du *Code criminel*), biens ou services pour des activités terroristes; blocage de biens; divulgation, vérification, participation à une activité d'un groupe terroriste; facilitation d'une activité terroriste; charger une personne de se livrer à une activité terroriste; incitation à craindre des activités terroristes; promotion du terrorisme; armes à feu et autres armes (partie III du *Code criminel*); quitter le Canada : participation à une activité d'un groupe terroriste; quitter le Canada : facilitation d'une activité terroriste; quitter le Canada : perpétration d'une infraction au profit d'un groupe terroriste; quitter le Canada : perpétration d'une infraction constituant une activité terroriste; héberger ou cacher un terroriste (la peine maximale est l'emprisonnement à vie); héberger ou cacher un terroriste (la peine maximale n'est pas l'emprisonnement à vie), héberger ou cacher une personne susceptible de se livrer à une activité terroriste; infractions contre l'application de la loi et l'administration de la justice (partie IV du *Code criminel*). Infractions d'ordre sexuel, actes contraires aux bonnes mœurs, inconduite (partie V du *Code criminel*); atteintes à la vie privée (partie VI du *Code criminel*); omission de respecter les règlements et obligations en matière d'aide médicale à mourir; autres infractions contre la personne et la réputation; infractions contre les droits de propriété (partie IX du *Code criminel*); opérations frauduleuses en matière de contrats et de commerce (partie X du *Code criminel*); infractions liées à la monnaie et aux produits de la criminalité (partie XII.2 du *Code criminel*); tentatives – complots – complices; charger une personne de commettre une infraction pour une organisation criminelle; commettre une infraction pour une organisation criminelle; participer aux activités d'une organisation criminelle; recruter des membres pour une organisation criminelle; autres infractions (y compris la partie XII.1 du *Code criminel*).

Tableau 2.4 – Drogues

Description du niveau d'infraction correspondant

01 Possession – héroïne; possession – cocaïne; possession – autres substances visées par la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* (LDAS); possession – méthamphétamine (crystal meth); possession – méthylènedioxyamphétamine (ecstasy), possession – opioïdes (autres que l'héroïne)

02 Trafic – héroïne; trafic – cocaïne; trafic – autres substances visées par la LDAS; trafic – méthamphétamine (crystal meth); trafic – méthylènedioxyamphétamine (ecstasy); trafic – opioïdes (autres que l'héroïne)

03 Importation/exportation – héroïne; importation/exportation – cocaïne; importation/exportation – autres drogues et substances contrôlées (LDAS); importation/exportation – méthamphétamine (crystal meth); importation/exportation – méthylènedioxyamphétamine (ecstasy), importation/exportation – opioïdes (autres que l'héroïne); production – héroïne; production – cocaïne; production – autres drogues et substances contrôlées (LDAS); production – méthamphétamine (crystal meth); production – méthylènedioxyamphétamine (ecstasy); production – opioïdes (autre que l'héroïne); possession, vente, etc., pour utilisation dans la production ou le trafic

04 Possession de cannabis séché illicite ou de plus de 30 g de cannabis séché (ou l'équivalent) par un adulte; possession de plus de 5 g de cannabis séché (ou l'équivalent) par un jeune; possession de plantes en train de bourgeonner ou de fleurir, ou de plus de quatre plantes de cannabis; possession de cannabis par une organisation

05 Distribution de plus de 30 g de cannabis séché illicite (ou l'équivalent) ou distribution à une organisation par un adulte; distribution de cannabis à un jeune par un adulte; distribution de plus de 5 g de cannabis séché (ou l'équivalent) ou distribution à une organisation par un jeune; distribution de plantes en train de bourgeonner ou de fleurir, ou de plus de quatre plantes de cannabis; distribution de cannabis par une organisation; possession de cannabis en vue de la distribution

06 Vente de cannabis à un adulte; vente de cannabis à un jeune; vente de cannabis à une organisation; possession de cannabis en vue de la vente

07 Importation et exportation de cannabis; possession de cannabis en vue de l'exportation

08 Obtenir, offrir d'obtenir, altérer ou offrir d'altérer du cannabis; culture, multiplication ou récolte de cannabis par un adulte; culture, multiplication ou récolte de cannabis par un jeune ou une organisation

09 Avoir en sa possession, produire, vendre, distribuer ou importer toute chose dans l'intention qu'elle soit utilisée pour la production ou la distribution de cannabis illicite; avoir recours aux services d'un jeune dans la perpétration d'une infraction liée au cannabis; autres articles de la *Loi sur le cannabis*

Tableau 2.5 – Lois fédérales

Description du niveau d'infraction correspondant

Loi sur la faillite; Loi de l'impôt sur le revenu; Loi sur la marine marchande du Canada; Loi canadienne sur la santé; Loi sur les douanes; Loi sur la concurrence; Loi sur l'accise; Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents; Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés; traite des personnes (avec enlèvement, fraude, tromperie ou utilisation de menaces); introduction de clandestins (moins de 10 personnes), introduction de clandestins (10 personnes ou plus); Loi sur les armes à feu; Loi sur la défense nationale; Loi sur les mesures d'urgence; Loi sur la mise en quarantaine; autres lois fédérales.

Tableau 2.6 – Infractions au *Code de la route*

Description du niveau d'infraction correspondant

01 Conduite dangereuse causant la mort; conduite dangereuse causant des lésions corporelles; conduite dangereuse

02 Fuite

03 Moindre concentration de drogue dans le sang; capacité de conduire affaiblie causant la mort (alcool); capacité de conduire affaiblie causant la mort (alcool et drogues); capacité de conduire affaiblie causant la mort (drogues); capacité de conduire affaiblie causant la mort (non-spécifié); capacité de conduire affaiblie causant des lésions corporelles (alcool); capacité de conduire affaiblie causant des lésions corporelles (alcool et drogues); capacité de conduire affaiblie causant des lésions corporelles (drogues); capacité de conduire affaiblie causant des lésions corporelles (non-spécifié); capacité de conduire affaiblie (alcool); capacité de conduire affaiblie (alcool et drogues); capacité de conduire affaiblie (drogues); capacité de conduire affaiblie (non-spécifié)

04 Omission ou refus d'obtempérer (alcool); omission ou refus d'obtempérer (alcool et drogues); omission ou refus d'obtempérer (drogues); omission ou refus d'obtempérer (non-spécifié); omission ou refus d'obtempérer, accident ayant entraîné des lésions corporelles (alcool); omission ou refus d'obtempérer, accident ayant entraîné des lésions corporelles (alcool et drogues); omission ou refus d'obtempérer, accident ayant entraîné des lésions corporelles (drogues); omission ou refus d'obtempérer, accident ayant entraîné des lésions corporelles (non-spécifié); omission ou refus d'obtempérer, accident ayant entraîné la mort (alcool); omission ou refus d'obtempérer, accident ayant entraîné la mort (alcool et drogues); omission ou refus d'obtempérer, accident ayant entraîné la mort (drogues); omission ou refus d'obtempérer, accident ayant entraîné la mort (non-spécifié)

05 Omission de s'arrêter à la suite d'un accident ayant entraîné la mort; omission de s'arrêter à la suite d'un accident ayant entraîné des lésions corporelles; omission de s'arrêter à la suite d'un accident; conduite durant l'interdiction

06 Conduite durant l'interdiction

Tableau 2.7 – Criminalité chez les jeunes

Source : Système de gestion des dossiers (SGD Niche) [06/03/2026]

Remarques :

- Accusations portées contre des jeunes par type de décision
- Seules les accusations pour lesquelles un type de décision a été consigné dans le SGD Niche de la Police provinciale sont comprises.
- Les accusations portées contre des jeunes sans type de décision ne sont pas comprises, ce qui peut entraîner une sous-estimation des infractions commises par les jeunes.
- « Sans objet » représente les cas où les agents n'ont pas indiqué le type de décision, mais où des accusations ont été portées.

Tableau 2.8 – Aiguillage des victimes

Source : Système de gestion des dossiers (SGD Niche) [06/03/2026]

Remarques :

- Nombre d'aiguillages vers des organismes d'aide aux victimes

Tableau 3.1 – Collisions de véhicules motorisés (CVM) par type

Source : Police provinciale de l'Ontario, Système de transmission électronique des rapports sur les collisions (Système eCRS) [24/02/2026]

Remarques :

- Total des collisions de véhicules à moteur (blessures mortelles, blessures non mortelles et dommages matériels uniquement) : Le nombre de collisions mortelles, de collisions avec blessures et de collisions avec dommages matériels saisies dans le Système eCRS pour tous les véhicules motorisés (véhicule routier, motoneige et véhicule hors route), quel que soit l'état d'achèvement du rapport.
- Le nombre de collisions liées à la consommation d'alcool ou de drogues comprend les collisions où le champ « alcool ou drogues en cause » est « oui » OU le champ « facteur contributif » est « facultés affaiblies – alcool » ou « facultés affaiblies – drogues » OU le champ « état du conducteur » est « a consommé de l'alcool » ou « facultés affaiblies ».
- Le nombre de collisions liées à des animaux comprend les collisions où le champ « facteur contributif » est « animal – sauvage ou domestique » OU le champ « animal en cause » est « animal » OU le champ « chronologie des événements » est « animal ».
- Le nombre de collisions liées à l'excès de vitesse comprend les collisions pour lesquelles le champ « facteur contributif » est « vitesse – excessive » ou « vitesse – excessive compte tenu des conditions » OU le champ « action du conducteur » est « dépassement de la limite de vitesse » ou « vitesse – excessive compte tenu des conditions ».
- Le nombre de collisions liées à l'inattention comprend les collisions où le champ « facteur contributif » est « conducteur inattentif » OU le champ « état du conducteur » est « inattentif ».
- Personnes tuées ou blessées : Le nombre de personnes tuées ou blessées dans des collisions de véhicules à moteur.

Tableau 3.2 – Principaux facteurs de causalité dans les CVM mortelles sur les routes

Source : Police provinciale de l'Ontario, Système de transmission électronique des rapports sur les collisions (Système eCRS) [24/02/2026]

Remarques :

- Le nombre de collisions liées à la vitesse comprend les collisions pour lesquelles le champ « facteur contributif » est « vitesse – excessive » ou « vitesse – excessive compte tenu des conditions » OU le champ « action du conducteur » est « dépassement de la limite de vitesse » ou « vitesse – excessive compte tenu des conditions ».

- Le nombre de collisions liées à la consommation d'alcool ou de drogues comprend les collisions où le champ « alcool ou drogues en cause » est « oui » OU le champ « facteur contributif » est « facultés affaiblies – alcool » ou « facultés affaiblies – drogues » OU le champ « état du conducteur » est « a consommé de l'alcool » ou « facultés affaiblies ».
- Le nombre de personnes tuées alors qu'elles ne portaient pas de ceinture de sécurité ou de casque comprend les collisions dans lesquelles la victime a été tuée alors qu'elle était à bord du véhicule ET dans lesquelles l'équipement de sécurité était dans le véhicule, mais n'a pas été utilisé.
- Le nombre de collisions liées à l'inattention comprend les collisions où le champ « facteur contributif » est « conducteur inattentif » OU le champ « état du conducteur » est « inattentif ».
- Le nombre de collisions liées à des animaux comprend les collisions où le champ « facteur contributif » est « animal » OU le champ « animal en cause » est « animal » OU le champ « chronologie des événements » est « animal ».

Tableau 3.3 – Accidents mortels dans le secteur servi par le Détachement

Source : Police provinciale de l'Ontario, Système de transmission électronique des rapports sur les collisions (Système eCRS) [24/02/2026]

Remarques :

- Incidents mortels : Le nombre de collisions mortelles par type de rapport (réseau routier, voies navigables, véhicules hors route, motoneiges).
- Personnes tuées : Le nombre de personnes ayant subi des blessures mortelles par type de rapport (réseau routier, voies navigables, véhicules hors route, motoneiges).
- Incidents liés à l'alcool ou à la drogue : Le nombre de collisions mortelles par type de rapport (réseau routier, voies navigables, véhicules hors route, motoneiges) pour lesquelles le champ « alcool ou drogues en cause » est « oui » OU le champ « facteur contributif » est « facultés affaiblies – alcool » ou « facultés affaiblies – drogues » OU le champ « état du conducteur » est « a consommé de l'alcool » ou « facultés affaiblies ».

Tableau 3.4 – Les « quatre grands » facteurs à l'origine de collisions

Source : Système de gestion des dossiers (SGD) de Niche et système eTicket (24/02/2026)

Remarques :

- Vitesse (article 128 du *Code de la route*) : Les accusations sont fondées sur la date de l'infraction. Vitesse = accusations en vertu de l'article 128 du *Code de la route*.
- Ceinture de sécurité (article 106 du *Code de la route*) : Les accusations sont fondées sur la date de l'infraction. Omission de porter la ceinture de sécurité = accusations en vertu de l'article 106 du *Code de la route*.
- Distraction au volant (article 78.1 du *Code de la route*) : Les accusations sont fondées sur la date de l'infraction. Distraction au volant = accusations en vertu de l'article 78.1 du *Code de la route*.
- Capacité de conduire affaiblie (articles 320.14 et 320.15 du *Code criminel*) : Les accusations sont fondées sur la date de l'infraction. Capacité de conduire affaiblie = accusations en vertu des articles 320.14 et 320.15 du *Code criminel*.

Tableau 3.5 – Accusations portées

Source : Système de gestion des dossiers (SGD) de Niche et système eTicket (24/02/2026)

Remarques :

- Infractions au *Code de la route* : Les accusations sont fondées sur la date de l'infraction. Accusations portées en vertu du *Code de la route*.
- Infractions au *Code criminel* liées à la circulation : Les accusations sont fondées sur la date de l'infraction. Accusations portées en vertu des dispositions sur la circulation du *Code criminel* (articles 320.13, 320.14, 320.15, 320.16, 320.17 et 320.18).
- Infractions au *Code criminel* non liées à la circulation : Les accusations sont fondées sur la date de l'infraction. Toutes les accusations en vertu du *Code criminel* qui ne se rapportent pas aux articles susmentionnés.
- Infractions à la *Loi de 2019 sur les permis d'alcool et la réglementation des alcools* : Les accusations sont fondées sur la date de l'infraction. Accusations portées en vertu de la *Loi de 2019 sur les permis d'alcool et la réglementation des alcools*.
- Infractions à la *Loi sur le cannabis* : Les accusations sont fondées sur la date de l'infraction. Accusations portées en vertu de la *Loi sur le cannabis*.
- Infractions à la *Loi de 2017 sur le contrôle du cannabis* : Les accusations sont fondées sur la date de l'infraction. Accusations en vertu de la *Loi de 2017 sur le contrôle du cannabis*.
- Infractions à la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* : Les accusations sont fondées sur la date de l'infraction. Accusations en vertu de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*.
- Autres : Les accusations sont fondées sur la date de l'infraction. Les « autres » accusations correspondent aux infractions à la *Loi sur l'assurance-automobile obligatoire* et aux autres lois ou règlements provinciaux et fédéraux qui ne sont pas comprises dans les catégories ci-dessus.

Tableau 4.1 – Affectation des activités de prestation de services

Source : Système de production de rapports sur les activités quotidiennes

Date : 12 janvier 2026

Remarque : Les pourcentages d'affectation des activités sont fondés sur le nombre total d'heures déclarées par les agents provinciaux qui exercent des fonctions dans leur détachement d'origine.

Tableau 4.2 – Heures (personnel sur le terrain)

Source : Système de production de rapports sur les activités quotidiennes

Date : 6 mars 2026

Remarques :

- Total des heures déclarées, à l'exclusion des tâches rémunérées.
- Comprend uniquement les grades d'agent provincial à sergent.
- Ne comprend pas les numéros d'insigne des Premières Nations.
- Ne comprend pas les comptes administratifs et des comptes de services communs.
- Ne comprend pas les saisies incomplètes ni celles comportant des erreurs.
- Ne comprend pas les codes d'emplacement du Grand quartier général.

COMMUNIQUER AVEC LA POLICE PROVINCIALE

Sachez où vous vous trouvez - vous aurez à décrire la situation et l'endroit. Cherchez des adresses, des points de repère et des bâtiments qui peuvent vous aider à identifier votre emplacement.

APPELER LA POLICE PROVINCIALE

- Composer le 9-1-1 en cas de danger immédiat à la vie ou aux biens d'une personne:
 - pour mettre fin à une infraction qui est en cours ou faire un signalement
 - pour signaler un incendie
 - pour signaler une urgence médicale qui met en danger la vie
 - ne pas raccrocher et rester en ligne
- Pour signaler les incidents ne mettant pas la vie en danger mais nécessitant l'intervention de la police, appeler le 1-888-310-1122 ou se rendre sur opp.ca/signalement
- ATS : 1-888-310-1133, ou Agent511 pour les abonnés (pour les personnes sourdes, malentendantes ou qui ont un trouble de la parole)
- Pour les renseignements de nature administrative ou pour prendre rendez-vous, les informations relatives au détachement de votre localité sont disponibles sur opp.ca/detachments

FOURNIR DE L'INFORMATION EN GARDANT L'ANONYMAT

- Appeler Échec au crime au 1-800-222-8477 ou se rendre sur www.crimestoppers.ca

SIGNALEMENT EN LIGNE

- La Police provinciale propose le signalement en ligne des délits mineurs non-urgents qui se produisent dans les localités relevant de sa compétence. Le site Web opp.ca/signalement vous permet de faire une déclaration sans avoir à vous déplacer ou à appeler.
- Utiliser le signalement en ligne pour rapporter:
 - Un vol inférieur à 5 000 \$
 - Un méfait/dommage à un bien inférieur à 5 000 \$
 - Un méfait/dommage à un véhicule inférieur à 5 000 \$
 - Un vol dans un véhicule inférieur à 5 000 \$
 - Des biens perdus/manquants inférieurs à 5 000 \$, y compris les plaques d'immatriculation ou les vignettes de validation
 - Les plaintes liées à la conduite

Appeler 9-1-1 pour signaler une urgence.

#SAVOIRQUANDAPPELER

Le 9-1-1 est réservé aux urgences: si la vie ou les biens d'une personne courent un danger immédiat.

- ✓ une infraction en cours
- ✓ un incendie
- ✓ une urgence médicale qui met en danger la vie

Vous avez appelé le 9-1-1 accidentellement? #AiderLe911. Ne pas raccrocher, garder la ligne et parler au préposé de la Police provinciale pour expliquer qu'il n'y a pas d'urgence.

Un mauvais usage du 9-1-1 retient sans raison les lignes d'urgence, les préposés et le personnel policier. Il peut entraîner une intervention moins rapide à une urgence réelle et mettre en danger des personnes qui nécessitent l'aide d'urgence.

La loi interdit les appels par plaisanterie au 9-1-1. Les canulars téléphoniques au 9-1-1 peuvent avoir de graves conséquences et gaspillent de précieuses ressources réservées aux urgences.

**RAPPORT ANNUEL
DU CONSEIL DE
DÉTACHEMENT**

2025

**DÉTACHEMENT DE
HAWKESBURY**

1425, rue Cameron
Hawkesbury (Ontario)
K6A 2B9

Téléphone : 613-632-2729
Télécopieur : 613-632-8621



Nous suivre sur

